

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2017**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence du Maire, Mr Jean-François ALUZE, et ont évoqué les points suivants :

## **COMPTES ADMINISTRATIFS 2016**

### **Budget général**

Excédent de fonctionnement : 530 093,02 €

Déficit d'investissement : 65 426,02 €

Affectation du résultat : 65 426,02 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé), et 464 667 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Intégration des résultats du budget eau suite à dissolution : + 319,27 € en investissement et + 41 094,90 € en fonctionnement

### **Budget assainissement**

Déficit de fonctionnement : 12 405,39 €

Déficit d'investissement : 38 547,24 €

Affectation du résultat : 38 547,24 € au compte 001 (Déficit d'investissement reporté), et 12 405,39 € au compte 002 (Déficit de fonctionnement reporté).

### **Lotissement clos de la Certenue**

Excédent de fonctionnement : 19 301,19 €

Déficit d'investissement : 70 119,46 €

## **TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE**

Le Maire expose à l'assemblée les travaux supplémentaires à réaliser pour le bon déroulement du chantier, à savoir :

- ERDF : Modification de raccordement
- Avenant 1 Lot 2 entreprise Morais : Travaux dalle en plus-value et en moins-value (décision 2017/01)
- Avenant 1 Lot 3 entreprise Segond : Travaux supplémentaires toit école primaire
- Avenant 2 Lot 3 entreprise Segond : Travaux supplémentaires toit préau école primaire
- Avenant 2 Lot 2 entreprise Morais : travaux supplémentaires cour école primaire
- VERITAS : Analyse amiante tuyau EP cour école primaire
- Orange : Déplacement ligne souterraine cour école primaire

Suite au désistement de la SARL Brulard, titulaire du marché de travaux pour le lot 10 chape liquide, les conseillers autorisent le Maire à signer le marché avec la SARL AM Carrelage Faiences le Breuil.

## **LOCATION LOGEMENT COMMUNAL**

Suite au déplacement des bureaux du Pôle Broye-Mesvres de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan à Etang sur Arroux, le logement communal T3, au premier étage de la Mairie devenu vacant est attribué à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

## **ACQUISITION IMMOBILIERE**

Le dossier est reporté à une prochaine séance dans l'attente des réponses des propriétaires.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal décide de verser 203 € à l'Amicale des Retraités Broyants pour l'utilisation de la salle des fêtes.

Il vote également une subvention exceptionnelle de 600 € au Comité des fêtes de Broye pour l'organisation de trois manifestations culturelles en janvier, mars et avril 2017.

Afin d'aider l'association de parents d'élèves, le Conseil municipal décide de prendre en charge la totalité de la facture d'acquisition des sapins de Noël.

Il vote une gratification à une stagiaire pour la récompenser de son travail accompli au secrétariat de mairie.

Il modifie le tableau des effectifs des employés communaux.

Il mandate le Maire pour déposer le dossier de permis d'aménager du nouveau lotissement qui s'appellera le « Lotissement de la Fontaine ».

Il décide, pour 2017, de ne pas inscrire la Commune au Concours des Villes et Villages fleuris de Saône et Loire.

Il prend acte de la campagne de distribution gratuite d'ampoules LED mise en place par le Parc Naturel du Morvan à destination des foyers à faible revenus, pour sensibiliser aux économies d'énergie